AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0363
FR0000031122-FS0183

28 février 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 février 2019, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 février 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AIR FRANCE-KLM et ne plus détenir que 24 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AIR FRANCE-KLM sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Sur la base d'un capital composé de 428 634 035 actions représentant 503 878 924 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.